

Options Capi¹

Les frais du contrat

Ces informations vous sont communiquées dans le cadre de « l'Accord de Place renforçant la transparence des frais du Plan d'Épargne Retraite et de l'assurance-vie » du 2 février 2022 afin de vous permettre de prendre connaissance, préalablement à toute souscription, des principaux frais attachés au contrat de capitalisation Options Capi.

Montant minimal de versement initial	1 000 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA*

Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

FRAIS ANNUELS		
Frais de gestion du contrat	Taux appliqué ²	Taux maximum prévu au contrat
Gestion libre		
Fonds en euros	0,60 %	1 %
Supports en unités de compte	1 %	1 %
Support Eurocroissance	NA*	NA*
Gestion pilotée		
Fonds en euros	0,60 %	1 %
Supports en unités de compte	0,85 % ³	1 % ³
Frais de gestion des unités de compte	Taux moyen	
1/ Gestion libre		
Fonds actions**	1,66 %	
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,73 %	
Fonds obligations	0,76 %	
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,33 %	
Fonds immobiliers****	1,86 %	
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,65 %	
Fonds diversifiés	1,48 %	
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,64 %	

* NA : non applicable.

** La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

*** Part des frais liés à la gestion ou à la distribution des supports en UC versée par le gestionnaire d'actifs à l'assureur, et potentiellement reversée, totalement ou partiellement aux distributeurs du contrat.

**** La catégorie « fonds immobiliers » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.

¹ OPTIONS CAPI est un contrat d'assurance individuel de capitalisation auprès des Assurances du Crédit Mutuel Vie SA.

² Taux de frais effectivement appliqué à la date de publication de la synthèse des frais. Ce(s) taux figure(nt) sur la proposition d'assurance, la demande de versement et la demande d'arbitrage lors de la réalisation de l'une de ces opérations.

³ Dont frais de 0,25 % au titre de la Gestion Pilotée.

Frais de gestion des unités de compte		Taux moyen
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée		
Gestion Pilotée - Pilote Durable 25		1,81 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***		0,85 %
Gestion Pilotée - Pilote Durable 50		1,83 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***		0,87 %
Gestion Pilotée - Pilote Durable 75		1,84 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***		0,87 %
Gestion Pilotée - Pilote 25		1,64 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***		0,72 %
Gestion Pilotée - Pilote 50		1,64 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***		0,75 %
Gestion Pilotée - Pilote 75		1,64 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***		0,74 %
Autres frais annuels		Taux maximum prévu au contrat
Frais forfaitaires		0 €
Frais proportionnels		0 %
Frais ponctuels par opération	Taux appliqué²	Taux maximum prévu au contrat
Frais sur versement		
Fonds en euros	0,75 %	5 %
Supports en unités de compte	0,75 %	5 %
Frais de changement de modes de gestion	NA*	NA*
Frais d'arbitrage proportionnels	0 %	5 %
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	NA*	NA*
Frais sur les versements de rente	NA*	NA*
Frais de rachat	0 %	0 %

* NA : non applicable.

² Taux de frais effectivement appliqué à la date de publication de la synthèse des frais. Ce(s) taux figure(nt) sur la proposition d'assurance, la demande de versement et la demande d'arbitrage lors de la réalisation de l'une de ces opérations.

